



Calendrier du baccalauréat en Lycée Général et Technologique : N'Diaye met ses pas dans ceux de Blanquer.

COMMUNIQUÉ

Lors de la réunion avec les organisations syndicales le 14 septembre, le ministère a maintenu l'idée d'épreuves de spécialités de terminale générale et technologique au mois de mars, reprenant ainsi le calendrier Blanquer. Lors du CSE du 15 septembre, la quasi-totalité des organisations syndicales s'est prononcée en faveur d'un vœu réclamant une nouvelle concertation. Peut-on en attendre des ajustements ?

La CGT Éduc'action a souligné, à l'instar de la quasi-totalité des organisations syndicales, l'étendue du problème que pose ce calendrier. En 2022, le passage des épreuves au mois de mai avait démobilisé les élèves de terminale dans les disciplines de tronc commun et dans la préparation du grand oral. Avec des épreuves en mars, il y a fort à craindre que tout le troisième trimestre ne soit remis en question. Il s'agit là d'un non-sens pédagogique d'autant plus qu'en mars, les élèves n'ont pas disposé d'une année complète pour acquérir les savoirs et savoir-faire qui leur permettront de réussir dans l'enseignement supérieur.

Les personnels devront corriger les copies de baccalauréat tout en continuant leurs enseignements. Le ministère a prévu d'accorder cette année encore 4 demi-journées pour dégager du temps de correction, mais cela ne règle pas le problème de la désorganisation des établissements lorsque ces collègues se libèrent et les pertes d'heures de cours pour les élèves.

D'autre part, la philosophie, dernière discipline à être évaluée au baccalauréat en juin avec le grand oral, se retrouve dévalorisée dans un contexte où les élèves savent déjà dans la plupart des cas s'ils ou elles ont déjà obtenu leur diplôme.

La CGT Éduc'action revendique le déplacement des épreuves de spécialités en juin afin que l'année de terminale soit une réelle année d'apprentissage pour les élèves.

Plus largement, nous demandons l'abandon du contrôle continu, facteur d'inégalités de traitement, notamment dues à des effets de réputation des établissements. Il faut à la fois rétablir une évaluation nationale et terminale des disciplines actuellement passées en contrôle continu et rééquilibrer les coefficients entre matières.

Enfin, le grand oral est une épreuve qui n'évalue quasiment pas le fond mais davantage le capital culturel. Elle doit être réformée. Si l'oral doit être évalué, cette évaluation doit être le résultat d'un réel processus d'apprentissage tout au long de la scolarité. De plus, la préparation de l'épreuve doit disposer d'un temps dédié, cadré nationalement, et s'appuyer sur les savoirs disciplinaires.

Montreuil, le 15 septembre 2022